

France: une politique étrangère ILLISIBLE

Michel Gurfinkiel

La politique étrangère française brille par ses contradictions. Notamment sur la Libye, Israël, la Palestine ou la Turquie. Et accessoirement l'Europe.

la guerre civile qui a agité ce pays.

2. La France s'en est toujours tenue, jusqu'à présent, à la définition classique de l'Etat : un gouvernement aux rouages clairement définis, exerçant de manière incontestée son autorité sur une population, à l'intérieur d'un territoire exactement délimité. De toute évidence, la Palestine (ou ce que l'on entend par là) ne correspond pas actuellement à ces critères. Elle n'a pas un gouvernement, mais au moins deux, qui prétendent chacun être le seul véritable. Ces deux pouvoirs exercent leur autorité, chacun dans sa sphère géographique, de manière arbitraire et tyrannique ; l'un et l'autre sont contraints de composer avec d'autres pouvoirs, soit domestiques (éléments dissidents), soit étrangers (Etat d'Israël, institutions internationales, autres Etats ou entités étrangères intervenant à des titres divers dans sa vie interne). Enfin, ils revendiquent l'un et l'autre des territoires relevant sans discussion aucune d'un Etat reconnu par la communauté internationale – Israël – ou susceptibles de lui être rattachés en fonction du droit international. Ces faits auraient dû persuader la

1 . La France a sans cesse affirmé qu'elle ne reconnaissait que les Etats, et non les régimes. Cela ne l'a pas empêchée de reconnaître le Conseil national de transition (CNT) comme le gouvernement légitime de la Libye dès les premiers jours de

France de s'opposer avec force, dans les circonstances actuelles, à la reconnaissance internationale d'un soi disant Etat de Palestine. Elle ne l'a pas fait. Elle a même envisagé de s'abstenir dans les débats qui auront lieu sur ce sujet à l'Assemblée générale et peut-être au Conseil de Sécurité : ce qui revient à donner une même valeur aux deux thèses en présence, celle qui est conforme au droit et aux usages, et celle qui les ignore.

3. La France qualifie la ligne de démarcation israélo-transjordanienne puis israélo-jordanienne en vigueur de 1949 à 1967 de « *frontière internationale* » et veut contraindre Israël à s'y retirer. Mais elle ne l'a pas reconnue elle-même pour telle, notamment à Jérusalem, puisqu'elle refuse, aujourd'hui encore, de considérer le secteur contrôlé par les Israéliens dans les années 1949-1967 – « *Jérusalem-Ouest* » – comme une partie intégrante de l'Etat hébreu, et donc d'y installer une ambassade.

4. Même si les lignes de 1949-1967 avaient un statut de « *frontières internationales* », la France ne pourrait remettre en question le droit d'Israël, explicitement admis et affirmé par la résolution 242 du Conseil de Sécurité de l'Onu, consécutive aux agressions arabes qui avaient conduit à la guerre des Six Jours, de disposer de frontières « *sûres et reconnues* », et de conserver au moins une partie des territoires conquis à l'occasion de ce conflit, y compris à Jérusalem. Pourtant, elle le fait constamment.

5. La France ne rejette pas d'emblée et explicitement la revendication tendant à faire de Jérusalem – ou de « *Jérusalem-Est* » – la capitale d'un Etat arabe de Palestine. Elle s'élève pourtant explicitement contre la revendication opposée, beaucoup plus fondée en droit, tendant à faire de cette ville, ou du moins de « *Jérusalem-Ouest* », la capitale de l'Etat d'Israël.

6. La France affirme, selon la formule du général De Gaulle, que « *sa cause est celle de l'homme* ». Elle a fait du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, depuis que le roi Louis XVI a apporté son soutien à la cause des *Insurgents* américains, un principe de sa politique étrangère. On ne comprend pas, dès lors, qu'elle n'exige pas des pays arabes et islamiques en général et des pouvoirs arabes palestiniens en particulier de reconnaître explicitement, sans faux-fuyant ni ruse sémantique, le droit des Israéliens à disposer d'eux-mêmes, avant de reconnaître celui des Palestiniens.

7. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes s'applique en particulier à Jérusalem. On ne comprend pas que la France, si prompte à invoquer ses principes, n'ait pas accordé plus de considération à l'importance exceptionnelle que Jérusalem revêt pour le peuple juif et pour les Israéliens, ni au fait que les Juifs y constituent la majorité relative de la population depuis 1845, et la

majorité absolue depuis 1868. On ne comprend pas non plus que la France soit indifférente aux sentiments des Arabes palestiniens vivant à « Jérusalem-Est » qui, selon un sondage réalisé en 2010 et actualisé en 2011, préfèrent à 70 % Israël à un Etat de Palestine.

8. La France demande aujourd'hui à l'Union européenne d'adopter une attitude commune à l'Onu sur la question israélo-palestinienne. Ce qui, la moitié de l'Europe étant opposée à la reconnaissance, dans les circonstances présentes, d'un prétendu Etat de Palestine, revient à vouloir imposer à cette moitié le point de vue propalestinien de l'autre moitié. Mais hier, Paris n'avait pas jugé utile de subordonner son engagement en faveur des rebelles libyens à l'adoption, par les Vingt-Sept, d'une position commune. Ce qui, entre autres choses, anéantissait les efforts en vue d'une « *politique étrangère commune* » de l'Union et portait atteinte, de façon peut-être irréversible, au rêve d'une « *Europe-puissance* ».

9. La France prétend être intervenue « *seule* » en Libye, ou avec le seul concours de la Grande-Bretagne, ou avoir du moins joué un rôle de leader dans la « *libération* » de ce pays. La Grande-Bretagne tient exactement le même propos, *mutatis mutandis*. Mais en termes militaires, ni les Français ni les Britanniques n'auraient pu faire quoi que ce fût outre-Méditerranée sans le support de l'organisation militaire multinationale du Pacte atlantique, c'est-à-dire des Etats-Unis. Ceci ne devrait-il pas convaincre la France de se concerter sans cesse avec ce pays, et avec les autres membres de l'Otan, avant d'arrêter sa ou ses politiques en Orient ?

10. La France et la Grande-Bretagne ont renversé Kadhafi. Ont-elles songé à ce que la Libye deviendra ? Je ne dis pas qu'il ne faille pas renverser les tyrans, quand l'occasion se présente. À condition qu'on ne se borne pas à mettre en place d'autres tyrans. La France n'ignorait pas que Kadhafi, pour assurer sa survie, se rapprochait de l'Occident : c'est même la seule justification de l'attitude étrangement amicale qu'elle a observée dans les années 2000, et que le président Sarkozy a non seulement maintenue mais amplifiée entre l'été 2007 et l'hiver 2011. Pourquoi s'être rallié, dès le début du « *printemps arabe* » à une opposition libyenne dominée par des islamistes plus proches d'Al-Qaïda que de l'Occident ? (Quelques réponses viennent à l'esprit). Et dès lors qu'on se mêle de renverser Kadhafi, pourquoi ne pas contribuer à la chute du régime Assad en Syrie ? (Mêmes considérations.)

11. L'intervention dans les affaires libyennes n'a pas renforcé outre mesure la stature du président Nicolas Sarkozy dans l'opinion française. L'objectif était-il de redonner une teinte « *morale* » aux politiques d'Orient ? Pourquoi, si c'était le cas, se défausser en parlant, dès que le dictateur a été chassé de Tripoli, d'un marché pétrolier acquis à la France, vantardise que le CNT récusait sur le champ ?

12. L'un des points forts de Nicolas Sarkozy en 2007, l'un des thèmes qui firent le succès de sa campagne et assurèrent son élection, était l'hostilité envers la Turquie et l'opposition à son entrée dans l'Union européenne. On ne s'explique pas que le président français reste insensible et silencieux, en 2011, devant les coups de force et les provocations du premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, dans son pays même, où il muselle les médias et décapite l'armée, ou à l'étranger, où il multiplie les interventions illégales et injustifiées, de l'Irak où il prétend poursuivre les militants kurdes, à Israël, qu'il menace de sa marine de guerre. Ni que la France, membre permanent du Conseil de Sécurité de l'Onu, ne rappelle pas la Turquie à l'ordre, quand celle-ci récuse le rapport de l'Onu sur l'affaire de la « flottille de la paix » (le « rapport Palmer »), qui établit le bon droit absolu d'Israël ? Ou qu'elle n'évoque pas, quand la Turquie d'Erdogan parle des « droits des Palestiniens », le génocide des Arméniens et des Grecs du Pont ou la persécution des élites arabes pendant la Première Guerre mondiale, l'expulsion des Grecs d'Ionie en 1922, la négation de l'identité kurde dès les années 1920 et jusqu'à ce jour, les pogromes antijuifs de 1934, les lois raciales de 1942 contre les Juifs et les musulmans d'origine juive, les pogromes principalement antichrétiens et parfois antijuifs de 1955, l'invasion de Chypre et la « purification ethnique » du nord de ce pays en 1974, les discriminations et les violences envers les non-musulmans qui n'ont jamais cessé ? Comment expliquer que la France, en tant que membre majeur d'une Union européenne à laquelle la Turquie est toujours candidate, et d'une Otan dont la Turquie est membre, n'ait pas demandé des comptes à ce pays pour une politique étrangère et de défense de moins en moins compatible avec les intérêts de ces organisations ?

Cette politique n'est-elle pas illisible, et insensée ? Appelons-en à l'opinion et à la partie la plus saine de la nation. Appelons-en, selon l'admirable formule de l'ancienne monarchie, « *du prince mal informé au prince mieux informé* ».

(c) Michel Gurfinkiel, 2011

<http://www.michelgurfinkiel.com/articles/386-France-Une-politique-etrangere-illisible.html>